

AFFAIRES BUDGETAIRES

N° 5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU SYCTOM

N° 6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SYCTOM

Le Compte Administratif 2016 est le reflet des orientations mises en œuvre depuis le début de la nouvelle mandature :

- **Une nouvelle tarification, plus lisible, plus transparente, plus favorable aux collectivités adhérentes au Syctom (baisse du tarif OM/OE de - 3,5 % entre 2015 et 2016 et de -12,1 % pour le tarif population) et valorisant l'amélioration des performances du tri des collectes sélectives ; le gain pour les collectivités est d'environ 3,5 M€,**
- **La valorisation financière de l'énergie produite avec la hausse du prix de vente de la vapeur (gain de l'ordre d'une quinzaine de millions) suite aux négociations avec la CPCU traduites dans l'avenant n°7,**
- **Des recettes émanant des éco-organismes en progression (+ 2,6 M€),**
- **Des dépenses contenues de traitement des déchets malgré la prise en charge des surcoûts liés aux conséquences des grèves de juin 2016 estimées à 4,6 M€,**
- **Le développement des partenariats avec les autres syndicats de traitement (SIGIDURS, SITRU, SIEVD, SIOM),**
- **Le déploiement d'un programme ambitieux de prévention des déchets et de développement de la gestion des bio-déchets,**
- **La création d'un programme de coopération internationale dans le domaine des déchets se traduisant par 14 conventions approuvées par le Comité Syndical du Syctom en 2016,**
- **La poursuite du programme d'investissement décliné dès 2015 :**
 - La poursuite des études pour la construction du **centre de tri de Paris 17**, dont les travaux démarrent au printemps 2017.
 - La poursuite des études pour la **reconstruction d'Ivry/Paris 13** intégrant des évolutions tenant compte de la nouvelle loi sur la transition énergétique et des vœux de la commune d'accueil de ne pas voir installer d'équipements de méthanisation sur le site. La décision favorable de la Commission Nationale de Débat Public relative à la conformité du nouveau projet du Syctom (tenant compte de la nouvelle loi sur la transition énergétique) avec l'esprit du débat public porté par le Syctom en 2009 permet de poursuivre les études et les travaux dans le calendrier envisagé. Les travaux préparatoires devraient démarrer en 2018.
 - Les principaux marchés pour **le traitement des fumées à Saint-Ouen** ont été attribués fin 2016 pour un démarrage des travaux en 2017. Les études pour **l'opération de requalification architecturale** de cette usine se sont également poursuivies et le dossier de demande de permis de construire sera déposé début 2017.
 - La fin des travaux pour la rénovation du centre de tri de **Romainville**.
 - Le lancement d'études de préféabilité pour examiner les différentes filières de gestion des déchets envisageables sur le **site de Romainville** à l'horizon 2025.



I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

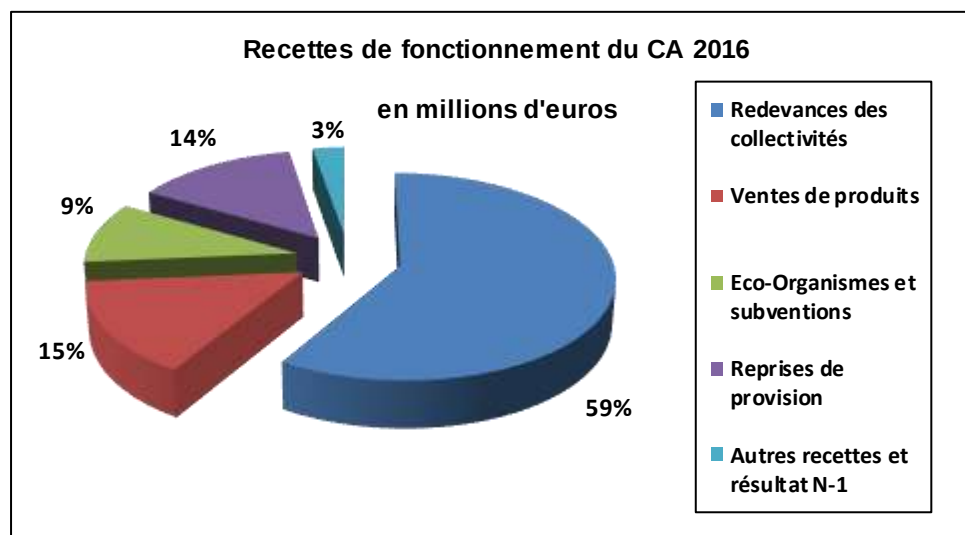
I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 405,7 M€ / 365,6 M€ en 2015 :

Recettes de fonctionnement en M€	CA 2016	CA 2015
Redevances des collectivités	238,4	261,8
Ventes de produits	60,4	49,2
Recettes Eco-Organismes et subventions	39,2	36,6
Reprises de provision	56,6	0,0
Autres recettes et résultat N-1	11,1	18,0
TOTAL	405,7	365,6

Les recettes de fonctionnement 2016 connaissent trois évolutions significatives par rapport à 2015 :

- la baisse des redevances (- 23,4 M€) due à la mise en place de la nouvelle tarification ; en tenant compte de la suppression des reversements instaurés précédemment sur les collectes sélectives (soutiens historiques notamment), le gain total lié à l'instauration de la nouvelle tarification est de 3,5 M€ pour les collectivités,
- la progression des ventes de produits (+ 11,2 M€) essentiellement liée à la hausse du prix de vente de la vapeur (si l'on prend en compte les recettes de vapeur pour Saint-Ouen qui sont contractées avec les dépenses du contrat d'exploitation, la progression totale est l'ordre d'une quinzaine de millions),
- des reprises de provisions à hauteur de 56,6 M€ en 2016 (0 M€ en 2015) afin de tenir compte des remarques de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement en 2016.

Les redevances des collectivités adhérentes représentent 59 % des recettes d'exploitation en 2016 et restent la ressource principale du budget de fonctionnement du Syctom (68 % si on ne prend pas en compte les reprises de provision, qui se situent à un niveau élevé en 2016).



A) Les recettes directes d'exploitation : 298,7M€ / 311,0 M€ en 2015

1) La redevance : 238,4 M€ / 261,89 M€ en 2015

Evolution des tonnages :

Evolution des tonnages	Réalisé 2015	BP 2016	Réalisé 2016	Variation 2016/2015
Ordures Ménagères Résiduelles Déchets Verts et Balayures	1 899 386	1 913 643	1 890 930	-0,4%
Objets Encombrants	179 200	180 106	200 356	11,8%
Collectes sélectives	179 581	185 438	181 110	0,9%
Bio-déchets	109	4 000	1 059	871,6%
<u>TOTAL (hors déchetteries)</u>	<u>2 258 276</u>	<u>2 283 187</u>	<u>2 273 455</u>	0,7%
Déchetteries	15 777	15 196	13 764	-12,8%
<u>TOTAL (avec déchetteries)</u>	<u>2 274 053</u>	<u>2 298 383</u>	<u>2 287 219</u>	0,6%

Les tonnages globaux 2016 sont en progression par rapport à 2015 (+ 0,6 %), essentiellement du fait de la forte progression des objets encombrants (+ 11,8 %). Les Ordures Ménagères sont en recul (- 0,4%) alors que les collectes sélectives sont en croissance (+0,9 %).

Evolution des tarifs :

Suite aux orientations budgétaires 2016, le Comité Syndical a pris la décision, lors du vote du Budget Primitif 2016, d'instaurer une nouvelle tarification pour les redevances appelées auprès des collectivités.

Cette nouvelle tarification, plus lisible, plus transparente, plus favorable aux collectivités valorise l'amélioration des performances du tri des collectes sélectives et favorise le développement de la collecte des bio-déchets par un tarif très bas.

Sur la base de ces principes, les tarifs de la redevance de l'année 2016 étaient les suivants :

- Ordures Ménagères et Objets Encombrants : **94,00 €/tonne** (au lieu de 97,46 €/t en 2015 ; soit - 3,5 %),

- Part population : **5,60 €/hbt** (au lieu de 6,37 €/hbt en 2015 ; soit - 12,1 %),

- Collectes Sélectives :

Tarifs de la redevance CS :

* **5 €/tonne** pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **supérieur à 35 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* **15 €/tonne** pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **compris entre 25 et 35 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* **30 €/tonne** pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **inférieur à 25 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* **0 €/tonne pour les tonnes supplémentaires de qualité (taux de refus inférieur à 17 %) au-delà du tonnage 2015.**

Soutiens aux CS de qualité (taux de refus inférieur à 17 %) au-delà du tonnage 2015 :

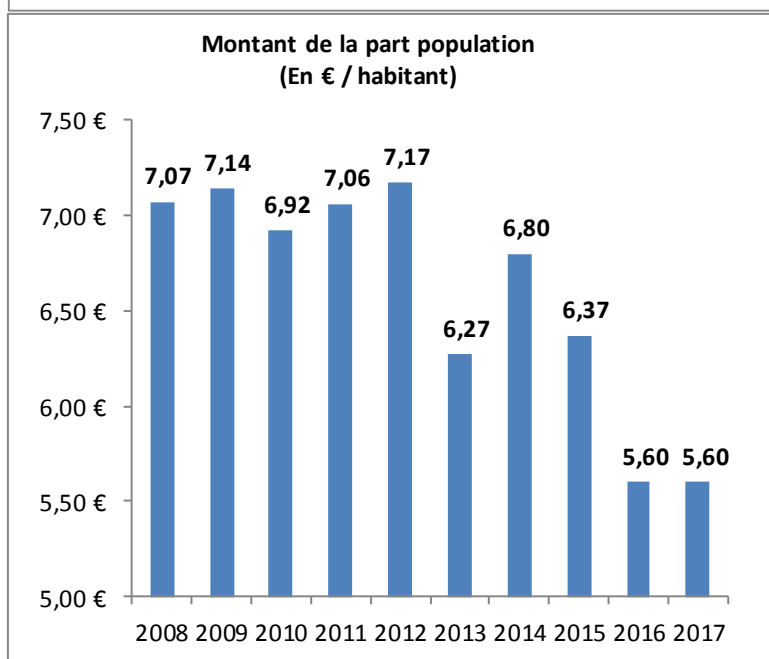
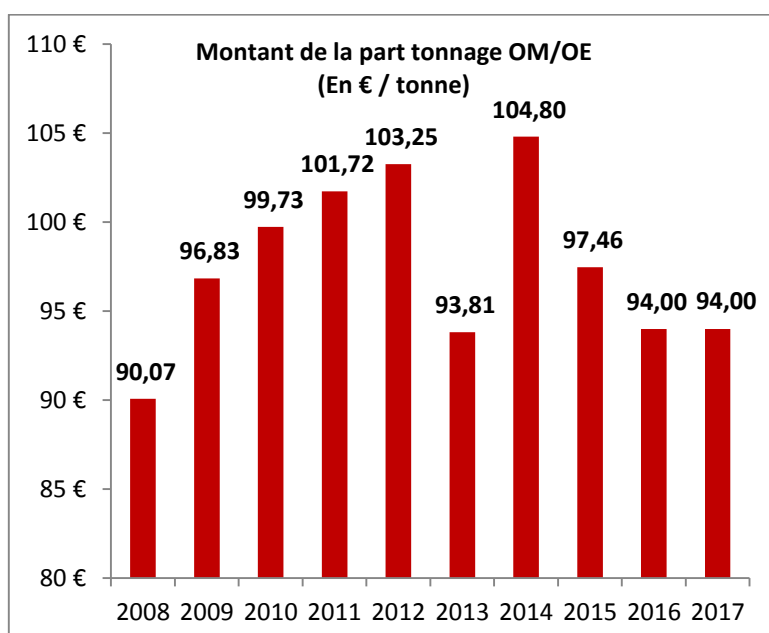


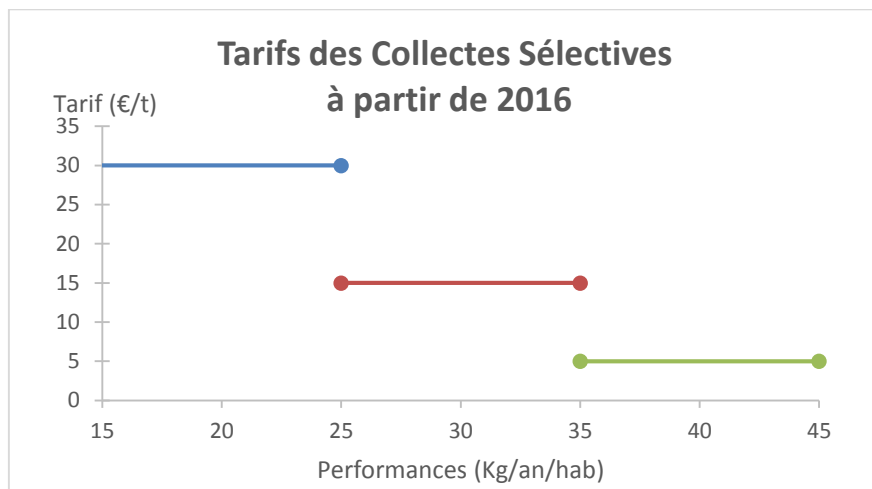
*50€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015 et si le ratio de performance est supérieur à 55 kg/hab/an,
 *45€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 50 kg/hab/an,
 *40€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 45 kg/hab/an,
 *35€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 40 kg/hab/an,
 *30€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 35kg/hab/an,
 *25€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 30 kg/hab/an,
 *20€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 25 kg/hab/an.

- Bio-déchets (hors déchets de jardin) :

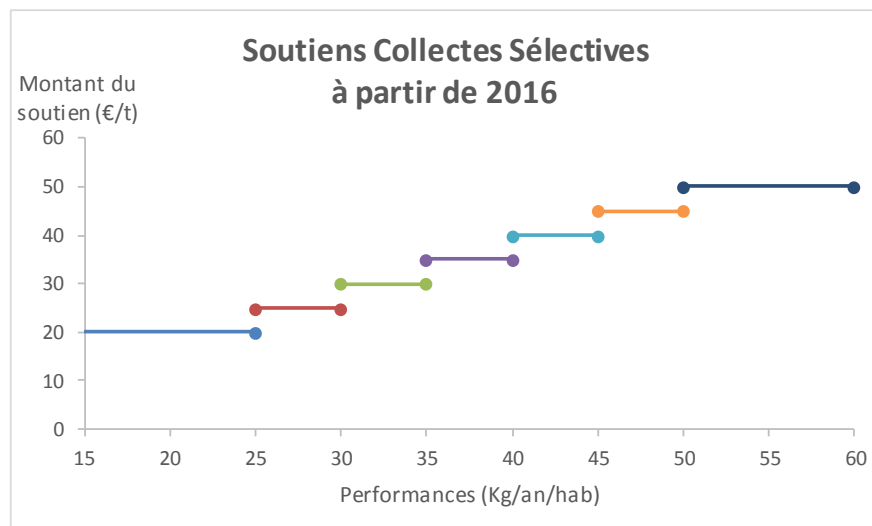
* 5 €/tonne pour une période expérimentale de 3 ans

* subvention de 30 €/tonne pour une période expérimentale de 3 ans ou prise en charge par le Syctom de la collecte expérimentale.





Plus la performance est élevée, plus le tarif est incitatif.



Plus la performance est élevée, plus le soutien du Syctom est important.

L'évolution tarifaire mise en place en 2016 a permis un gain de l'ordre de 3,5 M€ en faveur des collectivités, en dépit de la progression des tonnages (OE notamment).



2) La vente directe de produits : 60,4 M€ / 49,2 M€ en 2015

Les ventes de produits augmentent fortement en 2016 (+ 11,2 M€).

Ventes de produits	2016	2015	Evolution 2016/2015
Vapeur	38,00	28,10	9,90
Electricité	4,40	0,90	3,50
Valorisation matière	19,20	20,10	- 0,90
Produits des années antérieures et régularisations	- 1,20	0,10	- 1,30
	60,40	49,20	11,20

Cette évolution s'explique par :

- **des recettes supplémentaires de vapeur pour les sites d'Ivry/Paris 13 et Isséane (+ 9,9 M€) suite à l'avenant 7 au contrat CPCU** (à noter que les dépenses et les recettes étant « contractées » dans le marché d'exploitation de Saint-Ouen, la rémunération nette de l'exploitant diminue, afin de prendre en compte « la recette supplémentaire sur ce site »). Il est à souligner que les coefficients de révision du prix de la vapeur étant orientés à la baisse en 2016, les recettes supplémentaires de vapeur ont été atténuées par l'impact de ces révisions de prix.
- **une hausse des recettes d'électricité (+ 3,5 M€)**. En effet, en 2015, la production d'électricité avait été particulièrement basse, compte tenu de la panne du GTA d'Isséane en 2015 et du fonctionnement du GTA d'Ivry/Paris 13 à compter de septembre 2015 uniquement. Le bon fonctionnement du GTA d'Ivry/Paris 13 et le redémarrage en juin 2016 du GTA d'Isséane ont permis une forte production des ventes d'électricité.
- La diminution (- 0,9 M€) des recettes de valorisation matière, en raison d'un double effet : la baisse des tonnages valorisés et des prix de vente globalement en repli.
- **L'écart lié à la régularisation des rattachements des exercices antérieurs** vient diminuer sensiblement les produits en 2016 (- 1,2 M€), alors qu'il était neutre en 2015 (+ 0,1 M€), créant une variation négative de **-1,2 M€** entre les exercices 2015 et 2016.

Le pourcentage de valorisation en termes de tonnages de collectes sélectives traités s'établit à 73% en 2016, en hausse par rapport à 2015 (72,3 %), soit 132 230 tonnes valorisées pour 181 110 tonnes triées entrantes hors déclassement, verre en transfert et tonnages du Sitru.

B) Les aides des Eco-Organismes et de divers financeurs : 39,2 M€ / 36,6 M€ en 2015

Ce poste progresse globalement de 2,6 M€ entre 2015 et 2016.

Soutiens des Eco-organismes (en M€)	2016	2015	Evolution 2016/2015
Soutiens Eco-Emballages	30,10	29,10	1,00
Soutiens Eco-Folio	3,80	4,10	- 0,30
Soutiens Eco-Mobilier	4,90	2,80	2,10
Soutiens Ocad3E (DEEE)	0,10	0,10	-
Subv. Région et Ademe	0,30	0,50	- 0,20
	39,20	36,60	2,60



L'évolution positive du soutien d'**Eco-Emballages** (+ 1,0 M€) est notamment imputable au soutien renforcé sur les nouvelles résines de plastiques issues de l'extension des consignes de tri. De même, le soutien à l'incinération s'accroît également du fait que la part du tonnage résiduel de matériaux non triés du Syctom dans le gisement national éligible s'accroît.

Le soutien d'**Eco-Folio** est assez stable et comprend quatre dotations (Tri/ Valorisation énergétique/ Incinération/ Enfouissement). Il tient compte des derniers éléments de calculs exogènes au Syctom (gisement national, pourcentage d'atteinte de la cible) connus ainsi que des paramètres propres au Syctom (population, tonnage de Journaux Revues Magazines et de Gros de Magasin, taux de valorisation énergétique...).

Les soutiens **Eco-mobilier** progressent (+ 2,1 M€) entre 2015 et 2016, principalement parce que des soutiens complémentaires (+ 1,8 M€) pour les années 2014 et 2015 ont été comptabilisés en 2016. Les soutiens Eco-Mobilier sont calculés sur les deux flux de DEA apportés par les collectivités adhérentes au Syctom : les OE en porte à porte et le « tout-venant » des déchèteries communales ou intercommunales et des deux déchèteries du Syctom.

Les autres subventions émanent de l'ADEME ou de la Région et concernent les études sur les bio-déchets, le soutien aux opérations de développement des composteurs et le plan de prévention des déchets.

C) Autres recettes : 7,2 M€/ 3,1 M€ en 2015

Ce poste, en hausse (+ 4,1 M€) entre 2015 et 2016, comprend les éléments suivants :

- **la redevance (1,8 M€) facturée au SITRU** dans le cadre de la convention de collaboration signée avec le Syctom pour la mutualisation des moyens de traitement
- **le remboursement (0,7 M€) par les exploitants des dépenses d'électricité** à Ivry/Paris 13 et à Isséane, conformément aux avenants signés dans le cadre des marchés d'exploitation.
- **des soldes de marchés d'exploitation en faveur du Syctom (1,2 M€),**
- **la recette attendue des assureurs pour le remboursement du sinistre relatif au Groupe Turbo-Alternateur à Isséane (0,9 M€),**
- **des recettes exceptionnelles pour un montant de 0,9 M€**, notamment des pénalités appliquées à diverses entreprises titulaires de marchés publics, des régularisations en faveur du Syctom, divers remboursements, etc.
- **la quote-part des subventions d'investissement** versées (notamment pour la construction d'Isséane, de Sevan, de Paris 15 et le traitement des fumées d'Ivry/Paris 13) transférées en fonctionnement **pour un montant de 1,4 M€.**
- **des recettes diverses pour un montant total de 0,1 M€** dont le loyer du bail emphytéotique contracté avec GPSO pour le terminal de collecte pneumatique à Isséane (50 K€) et la location d'un local commercial à Isséane (50 K€),
- **des atténuations de charges pour un montant de 0,2 M€** correspondant principalement à des remboursements de rémunérations du personnel par l'assureur du Syctom (notamment des remboursements pour congés maternité),

D) Reprise de provision : 56,6 M€ / 0 M€ en 2015

La Chambre Régionale des Comptes avait appelé l'attention du Syctom sur le niveau élevé des provisions au 31/12/2015 (154 M€) et la nécessité de les reprendre - au moins partiellement - rapidement.

Les reprises de provisions suivantes ont donc été inscrites et réalisées au budget 2016 :

- reprise totale, à hauteur de 10 M€, de la provision pour hausse des prix, compte tenu de la faiblesse de l'inflation actuelle,
- reprise totale, à hauteur de 21 M€, des provisions pour surcoût de travaux pour les opérations de Saint-Ouen



- reprise partielle, à hauteur de 25,6 M€, les provisions pour surcoûts d'exploitaiton liés au projet de reconstruction du centre d'Ivry/Paris 13.

La reprise de ces provisions a permis au Syctom d'autofinancer l'investissement de l'exercice 2016 et de ne pas recourir à l'emprunt.

E) Reprise du résultat N-1 : 3,8 M€/ 14,8 M€ en 2015

Il s'agit de la reprise en section de fonctionnement du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, conformément à la délibération n° C 3046 du 27 juin 2016.



II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 319,2 M€ / 347,0 M€ en 2015

Dépenses de fonctionnement en M€	CA 2016	CA 2015
Dépenses directes de traitement des déchets	201,6	215,1
Dotations aux amortissements	53,4	52,6
Charges financières (hors soulte)	18,2	19,4
Dépenses communes	15,6	12,5
Aides Collecte Sélective, reversements Eco-Organismes et subv. accueil et éloignement	11,9	30,4
Autres dépenses non ventilables	10,7	9,8
Charges de personnel	7,7	7,2
TOTAL	319,1	347,0

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de –27,9 M€ par rapport à 2015 et traduisent principalement la mise en place de la nouvelle tarification (suppression des soutiens historiques des CS et des reversements supplémentaires du barème E d'Eco-Emballages en contrepartie de la baisse tarifaire), l'effet de la renégociation CPCU (recettes supplémentaires de vapeur à Saint-Ouen venant en atténuation des dépenses d'exploitation) et enfin l'évolution du programme de Gros Entretien et Réparations (GER).

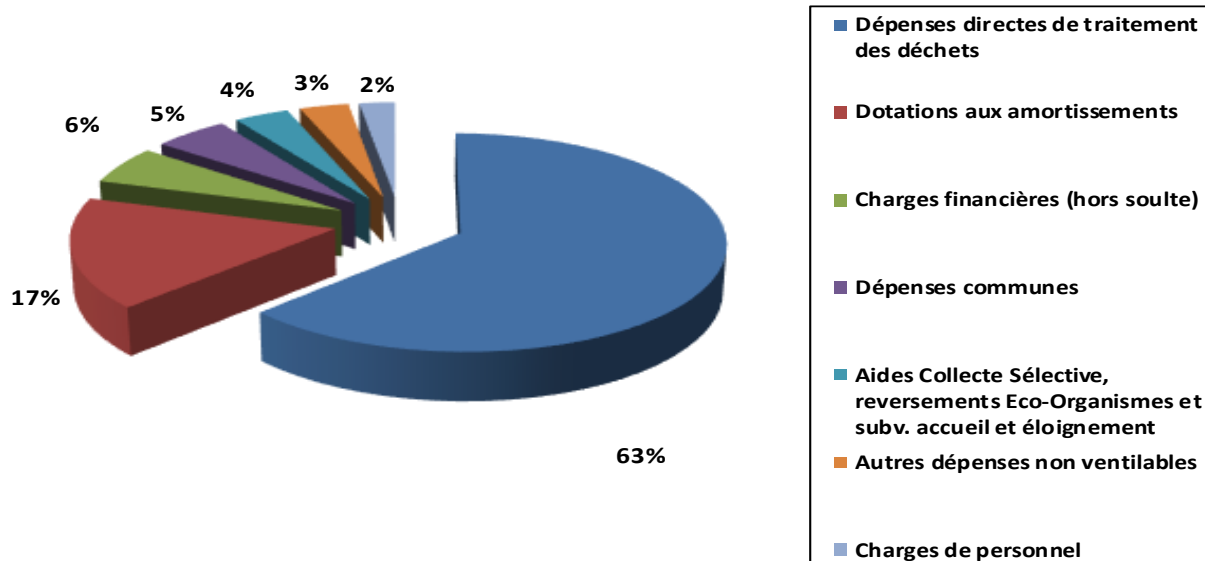
Les évolutions concernent les postes suivants :

- Dépenses d'exploitation : - 13,5 M€ (progression forte de la vente de vapeur à Saint-Ouen en atténuation des dépenses, diminution de l'enfouissement, évolution pluri-annuelle du programme de GER et imputation d'une partie du GER de remplacement à Ivry/Paris 13 en investissement),
- Aides à la CS et reversement des Eco-organismes : - 22,9 M€ (évolution liées à la refonte globale de la politique tarifaire),
- Dépenses communes : + 4,1 M€, essentiellement en raison des prévisions de hausses constatées ou attendues de taxes foncières suite à la mise à jour des bases foncières auprès des services fiscaux (+ 2,4 M€) et de la progression des études (+ 0,8 M€) notamment avec le démarrage du marché de Recherche et Développement de la production de bioplastique à partir de carbone capté sur des fumées d'incinération de déchets ménagers,
- Dépenses de prévention et programme de solidarité internationale : + 2,4 M€,

Les dépenses directes de traitement des déchets représentent plus de 63 % des dépenses totales de fonctionnement.



Structure des dépenses de fonctionnement - CA 2016



A) Les dépenses directes d'exploitation : 201,6 M€ / 215,1 M€ en 2015

1 - Les évolutions des contrats de prestations de traitement des déchets et assimilés : 194,7 M€/ 210,5 M€ en 2015

Prestations (en M€)	2016	2015	Evolution 2016/2015
Traitement en centre d'incinération	76,0	82,7	-6,7
Centre de transfert de Romainville et centres de secours	8,4	7,0	1,4
Participation SIGIDURS, SITRU, RIEVD, SIOM, etc.	6,6	4,7	1,9
Traitement des Objets Encombrants,	23,8	20,8	3,0
Traitement Collectes Sélectives, bio-déchets, caractérisations	36,6	38,3	-1,7
Traitement en ISDND	14,9	19,7	-4,8
Traitement des mâchefers	13,4	12,1	1,3
Gros entretien et réparation	14,0	23,9	-9,9
Remboursements de Contribution Economique Territoriale	3,1	4,3	-1,2
Régularisations contrats sur exercices antérieurs	-2,1	-3,0	0,9
TOTAL	194,7	210,5	-15,8

Les évolutions significatives sont précisées ci-dessous :



- **Les coûts de traitement en incinération diminuent (- 6,7 M€).** La baisse de ce poste est liée à la hausse de la vente de vapeur à saint-Ouen qui vient en diminution des dépenses, au moindre recours aux marchés d'incinération privés compte tenu de la bonne disponibilité des installations du Syctom et des tonnages désormais traités dans les installations des Syndicats voisins.
- **Les prestation de centres de transfert et de secours augmentent de 1,4 M€,** essentiellement en raison de la forte utilisation des marchés de secours durant la période de grève du mois de juin 2016. Il est rappelé que le surcoût global engendré par ces mouvements sociaux est estimé à 4,6 M€ et est réparti sur plusieurs poste de dépenses (incinération privée, centre d'enfouissement, marchés de secours, centres de transferts, dépenses exceptionnelles, etc.).
- **Les prestations de traitement d'OM ou de CS effectuées auprès des Syndicats voisins progressent (+ 2 M€),** compte tenu de la mise en œuvre opérationnelle en 2016 de nouvelles conventions (RIEVD, SITRU et SIOM).
- **Le recours aux centres d'enfouissement a été moindre en 2016 (-4,8 M€)** en raison de la bonne disponibilité des installations du Syctom et des possibilités de traitement offertes par les Syndicats voisins via les conventions de coopération.
- **Les dépenses de Gros Entretien et Réparations (GER) diminuent fortement (- 9,9 M€).** En effet, la programmation du GER d'Isséane était moins importante en 2016 qu'en 2015 (- 2,1 M€), le coût du GER à Romainville a diminué (- 1,9 M€) suite au renouvellement du marché et à la mise en service de la nouvelle installation de tri, enfin, concernant Ivry (- 6 M€), la programmation du GER d'Ivry était moins importante en 2016 qu'en 2015 et le GER de remplacement est désormais imputé en investissement compte tenu de la nature des travaux.

Les autres postes connaissent des évolutions moins significatives entre 2015 et 2016.

Pour information :

Coût budgétaire net (dépenses/recettes) en € / tonne et par filière de traitement

	2016
Incinération	75 €
Tri des collectes sélectives	77 €
Tri des objets encombrants	106 €
Traitement en enfouissement	87 €

2 - Autres charges directes d'exploitation : 2,1 M€ / 2,2 M€ en 2015

Ce poste concerne les droits pour l'occupation du sol ou l'utilisation du domaine fluvial pour les centres de traitement du Syctom et évolue peu entre 2015 et 2016.

3 - Les soldes de la redevance(au regard des tonnages réels) de l'année précédente pour les OM et les OE reversés aux collectivités : 4,8M€ / 2,5 M€ en 2015

Les tonnages 2015, notamment d'OM, ont été moins moindres que les tonnages 2014 sur lesquels avaient été appelées les redevances 2015. Des remboursements importants ont donc été versés auprès des collectivités en 2016 pour régulariser les soldes de redevances 2015.

- Reversements sur redevances 2015 en OM : 4,5 M€
- Reversements sur redevances 2015 en OE : 0,3 M€.



B) Les versements aux Communes et Intercommunalités pour les soutiens liés à la collecte sélective : 7,5 M€ /30,4 M€ en 2015

La mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire au 1^{er} janvier 2016 a impacté à la baisse (- 22,9 M€) ce poste de dépenses. En effet, la baisse des tarifs en 2016 a intégré la suppression du soutien historique à la collecte sélective et les versements supplémentaires du Syctom liés au barème E d'Eco Emballages.

Le Syctom continue à reverser les recettes du verre (2,7 M€ en 2016), les versements à l'euro l'euro d'Eco-Emballages (2,3 M€) et les versements d'Eco-Mobilier (2,5 M€ en 2016 incluant les régularisations de versements sur exercice antérieur) – soit 7,5 M€ au total.

Soutiens à la CS et versements recettes du verre et Eco-Organismes (en M€)	2016	2015	Evolution 2016/2015
Soutiens historiques du Syctom (125,89 € / tonne) jusqu'en 2015	0,0	22,6	-22,6
Recettes du verre reversées aux collectivités adhérentes	2,7	2,6	0,1
Versements Eco-Emballages	2,3	4,2	-1,9
Versement d'Eco-Mobilier	2,5	1,0	1,5
	7,5	30,4	-22,9

En 2016, le ratio de collecte sélective par habitant atteint 31,4 kg / hab (par rapport à 31,1 kg / hbt en 2015)

C) Les dépenses communes de fonctionnement : 15,6 M€ / 12,5 M€ en 2015

Cette rubrique intègre les frais de fonctionnement et de locaux administratifs du Syctom ainsi que les charges inhérentes au déroulement des projets du Syctom et au fonctionnement des centres de traitement.

Dépenses communes en M€	2016	2015	Evolution 2016/2015
Taxes foncières et taxes sur les bureaux	8,3	5,9	2,4
Loyers et charges (bâtiments administratifs, parkings, matériels, etc.)	2,5	2,7	-0,2
Etudes (dont contrat de R&D) et honoraires (dont AMO juridique)	1,6	0,5	1,1
Frais de nettoyage des locaux et gardiennage des sites	1,1	1,1	0,0
Contrats de prestations de services	0,6	0,8	-0,2
Evènements et communication	0,4	0,6	-0,2
Contrats de maintenance	0,3	0,3	0,0
Autres dépenses (électricité, téléphone, annonce, entretien, affranchissement, cotisations, etc.)	0,8	0,6	0,2
	15,6	12,5	3,1

L'augmentation des dépenses entre 2015 et 2016 (+3,1 M€) correspond essentiellement aux évolutions suivantes :

- la hausse des taxes foncières compte tenu des prévisions de hausse constatées sur certains sites et attendues sur d'autres sites suite à la mise à jour des bases foncières auprès des services fiscaux (+ 2,4 M€),
- la progression des études et des honoraires juridiques (+ 1,1 M€) en raison du démarrage du marché de recherche et développement de la production de bioplastique à partir du carbone



capté sur des fumées d'incinération de déchets ménagers et des horaires d'AMO juridique pour le projet de reconstruction d'Ivry/Paris 13.

D) Les charges de personnel : 7,7 M€ / 7,2 M€ en 2015

Les charges de personnel représentent 2,4 % des dépenses de fonctionnement en 2016.

Entre 2014 et 2015, les charges de personnel avaient fortement diminué (- 3,6 %), du fait de nombreuses vacances de postes au cours de l'année 2015.

C'est pourquoi, la progression faciale des charges de personnel entre 2015 et 2016 s'affiche à +6,7 % ; 2015 étant une année atypique pour les charges de personnel.

Il semble donc plus adéquat de prendre l'année 2014 comme référence.

La progression des charges de personnel entre 2014 et 2016 est donc de 2,9 %, qui correspond à une progression habituelle des frais de personnel au Syctom, compte tenu du poids des catégories A dans la masse salariale du Syctom et du GVT constaté chaque année.

La masse salariale est de 7,6 M€ (à comparer avec 7,0 M€ en 2015 et 7,4 M€ en 2014).

L'effectif théorique au 31 décembre 2016 était de 119 agents (identique à 2015 et hors apprentis). Au 31 décembre 2016, l'effectif pourvu était de 115 agents hors apprentis (versus 113 agents en 2015), compte tenu des vacances de poste et des recrutements en cours.

Les dépenses de formation, de déplacement, de médecine du travail et de diverses charges se sont élevées à 161 K€ en 2016 par rapport à 241 K€ en 2015, où un effort de formation particulièrement important concernant la mise en œuvre d'un fonctionnement en « mode projet » avait été réalisé.

E) Les autres charges de gestion : 8,8 M€ / 6,1 M€ en 2015

- **Les charges de gestion diverses, soutiens aux collectivités pour accueil et éloignement d'un centre, subventions diverses et programme de solidarité internationale : 6,1 M€ / 5,1 M€ en 2015**

Charges de gestion, soutiens aux collectivités et subventions - En M€	2016	2015
Elus du Syctom	0,1	0,1
Soutiens collectivités (accueil et éloignement des centres)	4,5	4,5
Subventions SITOM et SYELOM	0,4	0,4
Programme de solidarité internationale et autres subventions	1,1	0,1
	6,1	5,1

La progression de ce poste correspond essentiellement à la mise en œuvre du programme de solidarité et de coopération internationale, démarré en 2015 mais amplifié en 2016 (dépenses de 0,9 M€ et 14 conventions approuvées par le Comité Syndical en 2016). Ce programme est réalisé dans le cadre du « 1% solidaire » instauré par la loi du 7 juillet 2014.

En 2016, le Syctom a maintenu, comme il s'y est engagé pour l'avenir, le niveau du tarif du soutien « **accueil d'un centre de traitement** » (**1,5 €/tonne réceptionnée (au lieu de 0,13 € / tonne jusqu'en 2014)** avec un plancher de 50 000 €, un plafond de 1 000 000 € et prise en compte de l'impact de la taxe sur les déchets réceptionnés perçue par la commune à ce jour concernée (Issy-les-Moulineaux) dont l'excédent est reversé aux autres bénéficiaires. **Ce soutien représente 3,4 M€.**

- **Les actions de développement du compostage et de prévention des déchets : 2,7 M€ / 1,0 M€ en 2015**



Prévention des déchets - En M€	2016	2015
Achats de composteurs	0,4	0,6
Actions de prévention et de communication	1,9	0,1
Subventions versées au titre de la prévention Prévention	0,4	0,3
	2,7	1,0

Les dépenses réalisées en 2016 sur cette thématique sont donc beaucoup plus importantes (2,7 M€) qu'en 2015 (1,0 M€).

En effet, le Comité syndical du Syctom du 19 juin 2015 a approuvé un nouveau plan de prévention reposant sur un accompagnement mutualisé du Syctom auprès des collectivités, des appels à projet ou des appels à idées sur les thématiques de la prévention des déchets, la gestion des biodéchets, l'économie circulaire territoriale, l'élargissement de la consigne de tri à tous les emballages plastiques et l'harmonisation de la consigne de tri, conformément à la législation et aux objectifs nationaux.

En particulier, ont démarré au printemps 2016 les marchés de brigades d'ambassadeurs du tri, dont la mission est de développer auprès des habitants/trieurs le geste de tri par des actions ciblées et adaptées (1 M€).

Par ailleurs, des actions de communication auprès des habitants du territoire du Syctom sont réalisées, ainsi qu'auprès du grand public (par exemple avec la présence du Syctom au salon Jardin Jardin ou à la Paris Design Week) ou encore auprès des étudiants avec le Concours Design Zero Déchets.

Les opérations de distribution des composteurs et de développement du compostage rencontrent toujours un succès important sur le territoire du Syctom et se sont poursuivies en 2016 (5 630 composteurs distribués en 2016 par rapport à 5 417 en 2015).

Depuis 2015, le besoin des collectivités tend à évoluer vers des composteurs à usage collectif (en pied d'immeuble ou de quartier) ; cette tendance s'est maintenue en 2016 et la demande de composteurs est assez stable. Les composteurs à usage collectif étant de plus en plus nombreux, le nombre de foyers pratiquant le compostage s'accroît (environ 10 foyers compostent avec un matériel à usage collectif, contre 1 foyer pour un matériel à usage individuel).

F) Les charges financières : 22,9 M€ / 19,4 M€ en 2015

La progression des charges financières en 2016 correspond au versement d'une indemnité afin de procéder à un remboursement anticipé d'emprunt pour se conformer aux suggestions de la Chambre Régionale des Comptes et poursuivre ainsi le désendettement du Syctom, compte tenu du niveau de la trésorerie et du fait que le Syctom n'est pas emprunteur à court terme.

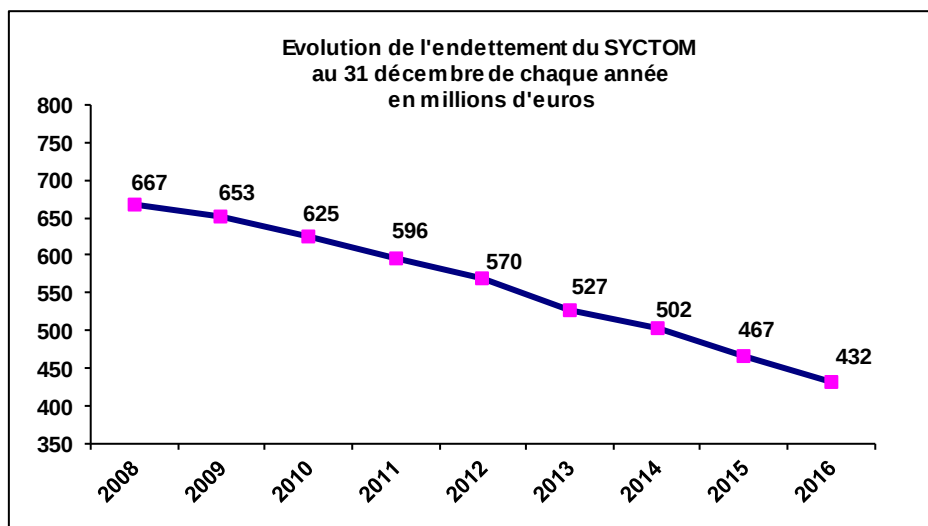
Retraitée de cet élément exceptionnel, les charges financières ont diminué de -5,5 % entre 2015 et 2016 en raison de la réduction de l'encours de la dette, de taux d'intérêt historiquement faibles pour la partie variable de la dette et du maintien des taux bonifiés pour la partie de la dette contractée sur des encours à barrière.

Le désendettement du Syctom s'est donc intensifié en 2016, avec le remboursement annuel du capital (23,8 M€) et le remboursement anticipé d'un emprunt (12 M€).

Le stock de la dette du Syctom s'élève à 431,6 M€ au 31/12/2016 par rapport à 467,4 M€ au 31/12/2015(et 667,4 M€ au 31/12/2008), soit une diminution de l'encours de 35,8 M€ entre 2015 et 2016 (et de 235M€ depuis 2008).

L'encours de la dette connaît donc une réduction de - 35 % depuis 2008.





Caractéristiques de la dette du SYCTOM	2016	2015
Durée moyenne de la dette résiduelle	20 ans	20 ans 10 mois
Taux d'intérêt moyen	4,03%	3,99%
Part de l'endettement à taux fixe	67%	67%
Taux fixe moyen	4,32%	4,34%
Part de l'endettement à taux variable et indexé	33%	33%
Taux variable et indexé moyen	3,45%	3,27%
Part de l'annuité de dette (remboursement annuel du capital et intérêts de la dette) sur les recettes réelles de fonctionnement	12,4%	12,9%

En annexe, est joint un rapport sur la dette du Syctom au 31/12/2016, conformément aux préconisations de la circulaire n° NOR 10CB1015077C du 25 juin 2010.

G) Les autres dépenses non ventilables : 55,0 M€ / 56,3 M€ en 2015

Les dépenses non ventilables comprennent les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre ainsi que les charges exceptionnelles.

1) Les dotations aux amortissements des immobilisations : 53,4 M€ / 52,5 M€ en 2015

Les dotations aux amortissements représentent 53,4 M€, en progression de 0,9 M€ par rapport à 2015, du fait des mises en service de divers travaux et études.

Notons que la dotation aux amortissements pour la construction d'Isséane représente environ 23 M€, soit 43 % de la dotation annuelle.

Le niveau élevé de la dotation aux amortissements des immobilisations (17% des dépenses de fonctionnement) génère un autofinancement qui permet actuellement de financer les investissements et permettra dans les années futures de limiter le recours à l'emprunt.

2) Charges exceptionnelles et cessions d'actif : 1,6 M€ / 3,7 M€ en 2014



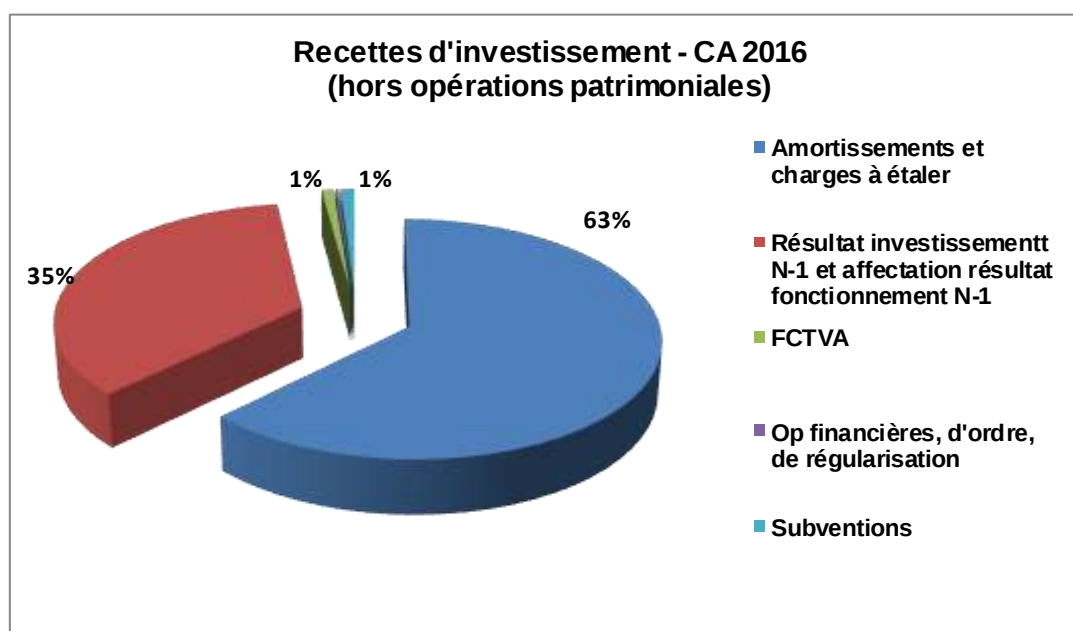
Il s'agit de la comptabilisation des protocoles pour l'indemnisation des exploitants pour indisponibilité des équipements (GTA) ou pour la période de grève de juin 2016 (1,0 M€), des primes (0,2 M€) pour l'appel à manifestation d'intérêts pour la logistique urbaine des déchets et le concours Design Zero Déchets, d'intérêts moratoires (0,3 M€) dus dans le cadre de protocole ou de jugement et enfin de diverses dépenses de régularisations (0,1 M€).



II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 86,2 M€ / 113,9 M€ en 2015

La structure des recettes d'investissement du Compte Administratif 2016 est similaire à celle des années précédentes. Elle se caractérise par un niveau d'autofinancement particulièrement élevé (plus de 96 % des recettes d'investissement hors reprise du résultat) et par l'absence, pour la septième année consécutive de recours à l'emprunt compte tenu du niveau des dépenses d'investissement.



Recettes d'investissement - en M€ (hors opérations patrimoniales et gestion de dette)	CA 2016	CA 2015
Amortissements et charges à étaler	53,4	52,6
Résultat d'investissement N-1	30,1	56,1
FCTVA	0,8	2,5
Op financières, d'ordre, de régularisation	0,2	2,7
Subventions	0,9	0,0
Emprunts	0,0	0,0
TOTAL	85,4	113,9

A) Amortissements et autofinancement complémentaire : 53,4 M€ / 52,6 M€ en 2015

La dotation aux amortissements des équipements représente 53,4 M€ en 2016 à comparer avec un montant de **52,6 M€ en 2015**. Il s'agit de la contrepartie de la dotation aux amortissements, comme vu plus haut en section de fonctionnement.

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 : 14,8 M€ / 0 M€ en 2015

Comme exposé lors du Compte administratif 2015 et conformément à la délibération n° C3046 du Comité du 27 juin 2016, une partie du résultat excédentaire de fonctionnement de l'année 2016 a été affectée en investissement et comptabilisée au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 14,8 M€. Il s'agit d'un autofinancement complémentaire à la dotation aux amortissements.



B) Subventions : 0,9 M€ / 0 M€ en 2015

Les subventions d'investissement encaissées en 2016 ont concerné :

- l'amélioration et la rénovation de la chaîne de tri de Romainville (800 K€ financés par Eco-Emballages),
- les études pour le projet de requalification du traitement des fumées à Saint-Ouen (60 K€ financés par l'ADEME).

C) En 2016, les autres recettes d'investissement sont principalement :

Le FCTVA : Il représente la somme de **0,8 M€, en diminution par rapport à 2015 (2,5 M€)** correspondant à la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement 2014, qui avaient été particulièrement faibles cette année-là, ce qui explique la diminution de cette dotation.

Les régularisations comptables : **0,2 M€**. Il s'agit de titres de recettes relatifs à des régularisations comptables sur marché ou à des révisions négatives sur les marchés de travaux.

Les régularisations des remboursements de la participation du SIAAP pour les projets en partenariat avec le Sycotomse sont élevées à 0,04 M€.

D) Opérations patrimoniales : 0,8 M€ / 0,1 M€

Il s'agit d'écritures comptables, identiques en dépenses et en recettes, relatives au remboursement des avances sur marchés de travaux.

E) Reprise du résultat d'investissement N-1 : 15,3 M€ / 56,1 M€ en 2015

La reprise du résultat d'investissement de l'exercice 2015 pour 15,3 M€ a été effectuée conformément à la délibération n° C3046 du 27 juin 2016.

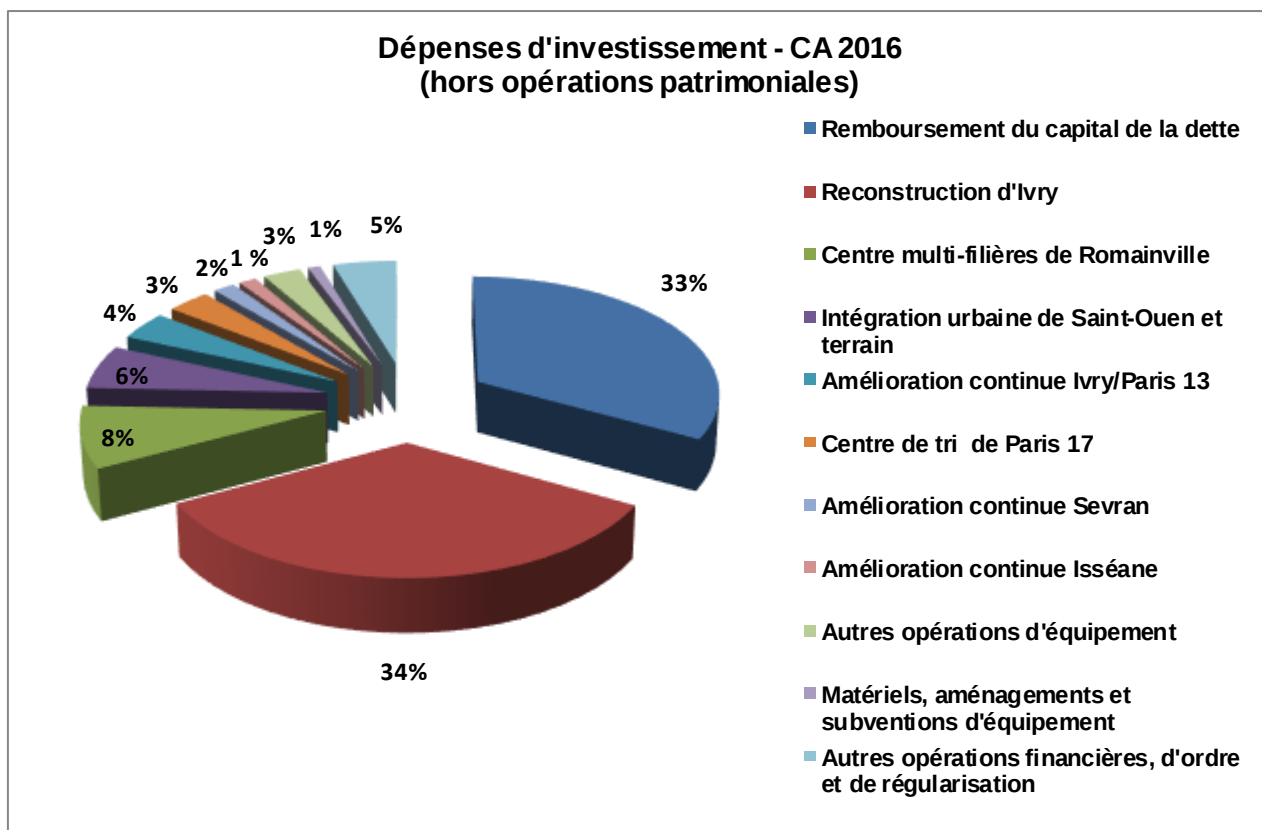
F) Les recettes restant à réaliser en 2016 : 0,9 M€

Les recettes à réaliser en recettes d'investissement sont essentiellement constituées de subventions à recevoir (0,23 M€ financés par Eco-Folio pour la requalification de la ligne OE à Isséane, 0,2 M€ relatifs au solde de la subvention Eco-Emballages pour Romainville et 0,4 M€ correspondant au solde de la subvention de l'ADEME pour la rénovation de la chaîne de tri de Romainville) et de remboursements du SIAAP (0,04M€ pour les projets en partenariat avec le Sycotom).



II- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :109,1M€ / 98,6 M€ en 2015

En 2016, le programme d'investissement initié en 2015 s'est poursuivi et la structure des dépenses d'investissement est restée assez similaire.



Les dépenses d'investissement du Syctom sont constituées par :

- les dépenses d'équipement et assimilées (67,4 M€),
- le remboursement de la dette, les opérations financières et de régularisation (39,4 M€),
- les écritures d'ordre et patrimoniales (2,3 M€).

Dépenses d'investissement - en M€ (hors opérations patrimoniales et gestion de dette)	CA 2016	CA 2015
Remboursement du capital de la dette	35,8	34,6
Reconstruction d'Ivry	36,9	30,7
Centre multi-filières de Romainville	9,2	23,7
Intégration urbaine de Saint-Ouen et terrain	6,5	1,9
Amélioration continue Ivry/Paris 13	4,2	0,1
Centre de tri de Paris 17	3,5	1,3
Amélioration continue Sevrans	1,7	0,2
Amélioration continue Isséane	1,4	0,4
Autres opérations d'équipement	3,0	3,2
Matériels, aménagements et subventions d'équipement	1,0	0,9
Autres opérations financières, d'ordre et de régularisation	5,0	1,4
TOTAL	108,2	98,5



A) Les dépenses hors opérations : 1,0 M€ / 0,9 M€ en 2015

Les subventions d'équipement au profit du territoire du Syctom pour la construction de déchetteries ou de ressourceries représentent la moitié des dépenses de ce poste.

Les autres postes concernent l'investissement en matériel et logiciels nécessaires au fonctionnement et à la modernisation du Syctom.

	CA 2016 En M€	CA 2015 En M€	Evol° CA 2016/CA 2015
Subventions d'équipement	0,5	0,1	0,4
Logiciels	0,3	0,3	0,0
Installations et agencement	0,1	0,4	-0,3
Autres (matériel informatique, mobilier, etc.)	0,1	0,1	0,0
	1,0	0,9	0,1

B) Les opérations d'investissement : 66,4 M€ / 61,6 M€ en 2015

Numéro opération	Libellé Opération	CA 2016 En M€	CA 2015 En M€
28	Ivry/Paris 13 - Reconstruction du centre	36,9	30,7
25	Romainville - Rénovation du centre de tri CS	9,2	23,7
41	Saint-Ouen - Traitement des fumées et intégration urbaine	6,5	1,9
37	Ivry/Paris 13 - Amélioration continue	4,2	0,1
30	Paris 17 - Construction du centre de tri	3,5	1,3
40	Sevan - Amélioration continue	1,7	0,2
39	Isséane - Amélioration Continue	1,4	0,4
15	Isséane - Solde construction	1,1	0,3
36	Saint Ouen - Amélioration continue de l'usine	0,9	2,3
44	Nouveau projet Romainville	0,7	0,0
31	Nanterre - Amélioration continue du centre de tri	0,1	0,1
42	Paris 15 - Amélioration continue du centre de tri	0,1	0,1
29	Blanc-Mesnil - Méthanisation	0,1	0,0
43	Refonte du système informatique	0,0	0,5
45	Projet SIAAP / Syctom	0,0	0,0
		66,4	61,6

- **Le projet de reconstruction du centre de traitement d'Ivry/Paris XIII a mobilisé des crédits à hauteur de 36,9 M€**

Après 3 années de procédure de dialogue compétitif, le marché la conception, la construction et l'exploitation du nouveau centre d'Ivry-Paris XIII a été attribué en 2014 à un groupement dont la société Ivry-Paris XIII est mandataire.

L'ordre de service de démarrage des études d'avant-projet détaillé a été délivré le 1^{er} juillet 2015 pour un démarrage effectif au 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 12 mois.

Pour accompagner le Syctom, un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique a été attribué le 25 septembre 2015 aux groupements conjoint WPS France/Cabinet Merlin/TPFI (lot 1 technique) et SERLARL Parme Avocat (lot 2 juridique).



Le 1^{er} semestre 2016 a été consacré à la mise en œuvre de la troisième phase de concertation avec le public, conformément aux engagements pris par le Syctom dans sa délibération de 2010.

A l'issue de la réunion publique de clôture du 5 juillet 2016, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que cette dernière se positionne sur la poursuite du projet, le délai de 5 ans prévu par la réglementation entre la fin du débat public et le démarrage de l'enquête publique, ayant été dépassé. La CNDP a considéré que les évolutions du projet intégrées par le Syctom permettant de tenir compte de la nouvelle loi sur la transition énergétique et des vœux de la commune d'accueil de ne pas voir installer d'équipements de méthanisation sur le site, ne remettaient pas en cause l'esprit du projet objet du débat public porté par le Syctom en 2009.

Par conséquent, les études du projet se poursuivent afin de permettre un dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter au printemps 2017.

Les dépenses 2016 correspondent à la poursuite des études afin de permettre un dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation au 1^{er} semestre 2017.

- **La fin des travaux relatifs au projet de rénovation de la chaîne de tri du centre multifilières de Romainville et le démarrage de travaux de gros œuvre sur ce site ont nécessité des crédits à hauteur de 9,2 M€.**

L'année 2016 a vu la mise en service au 1^{er} trimestre 2016 de la nouvelle ligne de tri de Romainville d'une capacité de 45 000 tonnes/an prenant en compte l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques et le tri des petits métaux tels que l'aluminium et l'acier (9 machines de tri optique supplémentaires et une presse à balles).

Par ailleurs, des travaux de gros œuvre (notamment pour la réhabilitation des quais de déchargement) ont démarré en 2016.

- **Le projet d'intégration urbaine et de traitement des fumées du centre de valorisation énergétique de Saint - Ouen a mobilisé des crédits à hauteur de 6,5 M€.**

En 2016, les dépenses ont essentiellement concerné les études de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du traitement humide des fumées par un traitement sec (ces études sont terminées) et les études pour l'opération de requalification architecturale de l'usine.

Fin 2016, a été attribué le marché relatif au traitement des fumées, ce qui permettra le démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2017.

Enfin en 2016, le Syctom s'est porté acquéreur auprès de la SNCF d'un terrain d'une valeur de 1,5 M€ nécessaire à la réalisation du projet dans son volet architectural et urbanistique.

- **Les travaux d'amélioration continue du centre de traitement actuel d'Ivry/Paris 13 ont nécessité des crédits à hauteur de 4,2 M€.**

Les travaux de remplacement du programme de GER prévus dans le marché 14.91.064 pour l'exploitation du centre actuel de traitement d'Ivry/Paris 13 sont désormais imputés en investissement. Les travaux ont notamment concerné notamment le remplacement des vannes de contournement de la turbine et le remplacement du condenseur principal.

- **Le projet de construction du centre de tri de Paris 17 a mobilisé des crédits à hauteur de 3,5 M€.**

Le Comité Syndical lors de sa séance du 19 juin 2015 a attribué le marché de conception/construction/exploitation pour le centre de tri de Paris 17 au Groupement CNIM / INGEROP / Urbaine de Travaux / Ar-Val / Monique LABBE Architecte.



Les études ont démarré en octobre 2015, se sont poursuivies en 2016 et s'achèvent au printemps 2017, période à laquelle le démarrage des travaux est programmé. Les dépenses 2016 correspondent donc principalement aux études.

- **Les travaux d'amélioration continue du centre de tri de Sevran ont consommé des crédits à hauteur de 1,7 M€.**

Les travaux d'amélioration continue en 2016 ont principalement concerné l'adaptation du process industriel afin de permettre la captation des films plastiques, en lien avec l'extension des consignes de tri et les travaux de mise en place d'un compacteur des refus de tri et de sa ligne d'alimentation afin de permettre leur valorisation énergétique en usines d'incinération

- **Les travaux d'amélioration continue du centre d'Isséane ont mobilisé des crédits à hauteur de 1,4 M€.**

Les travaux d'amélioration continue en 201 ont notamment concerné des travaux sur les courants forts pour l'optimisation des installations électriques et des travaux de sécurisation du convoyage des mâchefers.

- **Le solde définitif de l'opération de construction d'Isséane a nécessité des crédits à hauteur de 1,4 M€.**

Suite au dénouement des derniers litiges et réclamations concernant la construction d'Isséane, les soldes du marché de construction du bâtiment sur Seine et du marché d'installation des courants faibles ont été réglés. Cette opération est désormais clôturée.

En 2016, ont également été réalisés :

- **des travaux d'amélioration continue dans le centre de traitement de Saint-Ouen (0,9 M€),**
- **des travaux d'amélioration continue dans les centres de tri de Nanterre(0,1 M€) et de Paris 15 (0,1 M€),**
- **des études pour le nouveau projet de Romainville (0,7 M€).** En 2016, le Syctom s'est doté d'une nouvelle équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner tout au long de ce nouveau projet (groupement, constitué des bureaux d'études Egis, Setec Environnement et Neo-rama). Des études de préféabilité ont été menées en 2016 afin d'examiner les différentes filières de gestion des déchets envisageables sur le site. L'objectif du Syctom est de valider un programme pour la nouvelle installation à la fin de l'année 2017.

C) Les opérations financières et régularisation de subventions : 39,4 M€ / 34,6 M€ en 2015

- **Remboursement en capital de la dette : 25,8 M€ / 34,6 M€**

Il s'agit du remboursement annuel en capital de la dette (23,8 M€) et du remboursement anticipé d'un emprunt (12 M€).

Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, au vu du niveau constaté de la trésorerie du Syctom en 2016 et d'un niveau de dépenses d'investissement non négligeable en 2016 mais très soutenable, et dans la mesure où il était certain que le Syctom ne devrait pas être emprunteur avant 2/3 ans, il s'est avéré opportun de rembourser par anticipation le capital restant dû de 12 M€ d'un emprunt contracté auprès de DEPFA en 2004.

- **Régularisation de subventions : 1,4 M€ / 0 M€**



Il a été nécessaire de rembourser à l'ADEME l'acompte de 0,9 M€ versé pour le projet abandonné de méthanisation à Romainville et, afin de respecter les règles de financement de cet organisme, un acompte de 0,5 M€ perçu de manière anticipée pour la rénovation du centre de tri de Romainville (le solde de 0,4 M€ sur ce projet devrait être versé par l'ADEME en 2017).

- Titres de participation : 2,2 M€ / 0 M€

Par délibérations n° C3088 du 21 novembre 2016 et n° C3105 du 9 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la prise de participation du Syctom dans la Société d'Economie Mixte Locale « Sigeif Mobilités » dont l'objet est de développer au sein de la Région Ile-de-France un réseau d'une dizaine de stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et dans la Société d'Economie Mixte SEMARDEL, qui réalise des opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et d'activité économique, qui peuvent être en synergie avec l'activité du Syctom.

Les prises de participation versées en 2016 se sont élevées à 25 K€ dans la SEM « Sigeif Mobilités » et à 2 172 K€ dans la SEM SEMARDEL.

D) Les opérations d'ordre, patrimoniales et de reprise de résultat : 2,3 M€ / 1,5 M€ en 2015

- **La quote-part de subventions d'investissement transférées au résultat s'élève à 1,5 M€** et correspond à la contrepartie de la recette inscrite en produits de fonctionnement.
- **Les opérations patrimoniales s'élèvent à 0,8 M€** et correspondent à la contrepartie des opérations patrimoniales décrites en recettes d'investissement.

E) Les dépenses restant à réaliser : 42,7 M€ / 30,2 M€ en 2015

Elles correspondent aux crédits d'investissement engagés en 2016 mais qui donnent lieu à des reports de crédits sur 2017.

Les reports de crédits 2016 en investissement concernent :

- à hauteur de 31% l'opération d'intégration urbaine et de traitement des fumées de Saint-Ouen,
- à hauteur de 15% la fin de l'opération de rénovation du centre de tri de Romainville,
- à hauteur de 15 % l'opération de construction du centre de tri de Paris 17,
- à hauteur de 11% l'opération d'amélioration continue du centre actuel d'Ivry/Paris 13,
- à hauteur de 8 % l'opération de reconstruction d'Ivry/Paris 13,
- à hauteur de 7 % l'opération d'amélioration continue à Isséane,
- à hauteur de 13 % des dépenses diverses sur les autres opérations, le matériel et les équipements.

Conformément aux règles de l'Instruction Comptable M14, le résultat déficitaire d'investissement 2016 (- 22,9 M€) est repris en report d'investissement.

Le résultat de fonctionnement excédentaire dégagé par le Compte Administratif 2016 s'établit à + 86,5 M€.

Il est proposé au Comité d'intégrer les soldes des restes à réaliser du Syctom de l'exercice 2016 :

- soit un solde net de - 41,9 M€ pour les restes à réaliser en section d'investissement
- et un solde net de + 0,8 M€ pour les restes à réaliser en section de fonctionnement.



Au regard de ces éléments, il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le compte de gestion 2016 établi par le comptable public et dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2016 de l'ordonnateur,
- d'approuver le compte administratif 2016,
- d'intégrer le solde des restes à réaliser de l'exercice 2016 : soit un solde de –41,9 M€ pour les restes à réaliser en section d'investissement et un solde de + 0,8M€ pour les restes à réaliser en section de fonctionnement,
- de reprendre le déficit d'investissement 2016 (- 22,9 M€) en report d'investissement 2017 au compte 001 « Excédent d'investissement reporté »,
- d'affecter en 2016 le résultat de fonctionnement (+ 86,5 M€) en investissement à hauteur de 65,0 M€,
- de reprendre l'excédent net de fonctionnement 2016 restant, soit 21,5 M€, en report de fonctionnement 2017 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les projets de délibérations n°C 3211, C 3212, correspondants sont mis aux voix.

